



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

COMPOSITION DU CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.10.013

COMPOSITION DU CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Pour faire vivre le Programme Local Agricole et Alimentaire et réaliser des arbitrages, ce conseil devra émettre de nouvelles pistes de réflexion et réaliser une évaluation des actions entreprises devant être présentées devant un organe représentatif des acteurs du domaine alimentaire et agricole de la commune et des partenaires institutionnels de la Ville.

MISSIONS :

- ✓ Mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation du PLAA hennebontais,
- ✓ Définir et mettre en place collégialement le contenu des animations programmées,
- ✓ Coordonner ses actions avec les autres acteurs de l'alimentation et de l'agriculture du Pays de Lorient et participer à leur côté à la transition agricole et alimentaire à l'échelle intercommunale,
- ✓ Coopérer avec les autres partenaires de la ville d'Hennebont qui participent à la vie locale en organisant des animations simultanément avec d'autres événements.

Les objectifs spécifiques de ce conseil agricole et alimentaire sont les suivants :

- ✓ Evaluer les actions mises en œuvre,
- ✓ Tirer un bilan des actions réalisées et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre, favoriser les échanges, croiser les regards sur les questions alimentaires,
- ✓ Proposer de nouvelles fiches actions et démultiplier l'action publique,
- ✓ Réaliser des arbitrages sur les actions à mener en fonction du budget alloué et prioriser les actions,
- ✓ Favoriser les mutualisations et les coopérations,
- ✓ Assurer des expertises citoyennes et professionnelles sur le déroulement du PLAA.

Ce conseil se réunira 2 fois par an. Il émettra des avis consultatifs.

Il sera composé d'élus, d'administrations et de personnes extérieures (professionnel, associatif, usagers...) intéressées. Ses membres sont désignés par arrêté de Monsieur le Maire d'Hennebont. La durée du mandat des membres du conseil agricole et alimentaire correspond à la durée de vie du PLAA soit de 2020 à 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme Local Agricole et Alimentaire approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 octobre 2020,

Vu la présentation du dossier en Commission Ville le 14 octobre 2020,

Vu le présent rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la création du Conseil Agricole et Alimentaire tel que défini dans le PLAA conformément à la proposition jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20201029-D2020010013-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU